
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2026

Le vingt-sept août deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie d'Arue, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUPRAT, Maire sortant.

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention au titre du fonds d'équipement des communes (FEC) 2026
- Redevance d'occupation du domaine public - GrDF
- Ressource en eau
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ACCA d'Arue

- Questions diverses

Présents : Frédéric DUPRAT, Christelle DARRIEUX, Christian FAUCHER, Marie-France BATTY, Jean-Luc HENNART, Nadine LABAT, Séverine LAFITTE, Jeremy VERNEY, Dominique VUILLEMARD.

Absent : Stéphane BARBE, Gaëlle GUÉRIN

Procuration : Stéphane BARBE donne pouvoir à Christelle DARRIEUX, Gaëlle GUÉRIN donne pouvoir à Marie-France BATTY

Secrétaire de séance : Christian FAUCHER

I - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FEC)
2026 – Délibération n°29/2026

DÉBAT : Le conseil municipal prend connaissance du devis de la Route Ouvrière Aturine portant sur l'aménagement et la création d'un parking devant l'école maternelle d'Arue. Ce dernier s'élève à 33 763,76 € HT. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'entreprendre ces travaux, et sollicite auprès de Monsieur le président du département des Landes, l'attribution de la subvention « Fonds d'Equipement des Communes » au titre de l'exercice 2026.

VOTE : Adopté à l'unanimité

II – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF – Délibération n°30/2026

DÉBAT : Le Maire expose au Conseil municipal que l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP). Cette redevance est due par le concessionnaire GRDF, gestionnaire du réseau de distribution de gaz, en contrepartie de l'utilisation du domaine public pour l'implantation de ses ouvrages. Le montant de cette redevance pour l'année 2026 a été communiqué par GRDF et s'élève à 177 €. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la perception de cette redevance et d'émettre le titre de recettes correspondant.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2026

III – Ressource en eau – Délibération n°31/2026

DÉBAT : Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, lors de la restitution, le 10 juin 2026 à Créon-d'Armagnac, de l'étude prospective des enjeux agricoles menée par la Communauté de communes des Landes d'Armagnac (CCLA), en partenariat avec les élus, les acteurs du territoire et la Chambre d'agriculture, l'enjeu de la ressource en eau a été identifié comme un enjeu majeur du territoire.

Il indique que les échanges ont notamment porté sur les difficultés rencontrées par le milieu agricole en matière de ressource en eau, dans un contexte de restrictions concernant les prélèvements pour l'irrigation. Il précise que trois communes sont actuellement concernées par les prélèvements d'eau à usage agricole au niveau du Tailluret.

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) de la Douze, la réhausse de la retenue du Tailluret est envisagée afin de permettre notamment le soutien d'étiage de la Douze et de répondre aux besoins des usages agricoles. Il précise également que cette retenue pourrait permettre de capter et de stocker une partie des surplus d'eau lors des épisodes de fortes pluies, afin de pouvoir disposer de cette ressource lors des périodes déficitaires et ainsi éviter qu'une partie de cette eau ne soit perdue.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de communes des Landes d'Armagnac s'est prononcée à l'unanimité en faveur de cette démarche lors du Conseil communautaire. Il indique qu'il a été demandé que chacune des communes concernées puisse également prendre une délibération afin de soutenir ce projet.

Madame DARRIEUX fait toutefois observer que le dispositif permettant aux agriculteurs de bénéficier de cette ressource en eau pourrait ne pas être équilibré entre les exploitations, les agriculteurs disposant des exploitations les plus importantes étant susceptibles d'en bénéficier davantage que les exploitants de plus petite taille.

Monsieur le Maire précise que l'objectif de la réhausse de la retenue est également de permettre une meilleure gestion de la ressource en eau, en stockant les excédents disponibles à certaines périodes de l'année afin de pouvoir les restituer en période de déficit hydrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir la réhausse de la retenue du Tailluret permettant le soutien d'étiage de la Douze et le soutien aux usages agricoles comme action prioritaire et de demander sa programmation au plus tôt. Il décide également que les autorisations de prélèvement d'eau accordées aux exploitants agricoles du territoire Landes-Armagnac soient maintenues à un niveau suffisant pour préserver les productions irriguées, dans l'attente de la concrétisation des projets de renforcement de la ressource issus du PTGE de la Douze, et notamment de la réhausse du Tailluret.

VOTE :

POUR : 09 / CONTRE : 02

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2026

IV – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association communale de chasse agréée d'Arue (ACCA) – Délibération n°32/2026

DÉBAT :

- Rappels des discussions antérieures sur la demande de l'ACCA concernant les frais de réparation de la chambre froide, lors du précédent conseil.
- Nécessité de prendre une délibération pour acter la subvention de 300 €

VOTE :

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire :

- **SPA / Chats :** La question du nourrissage des chats, précédemment laissée en suspens, est évoquée. S'agissant de la campagne de stérilisation, celle-ci est confirmée. En ce qui concerne le nourrissage, Monsieur le Maire indique qu'il sollicitera un accord écrit préalable de M.Valette, le président de l'association des chats de la launette.
- **Renner Energies :** M. le Maire rappelle les éléments du projet de centrale solaire. À ce stade, la demande de dérogation « espèces protégées » a été déposée auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et son instruction est en cours.
- **Litige Scierie Labadie :** M. H quitte la séance.
Le maire informe le conseil qu'il a sollicité auprès de l'avocat de la commune un état d'avancement du litige l'opposant à la société. L'avocat a indiqué que le dossier est toujours en cours d'instruction.
- **Route de Ploum :** le maire informe le conseil municipal que les travaux de réfection de la voirie ont été réalisés par la communauté de communes des Landes d'Armagnac (CCLA).
- **Ecole du Ginx :** Le Maire indique avoir sollicité Mme Ollivier (Pôle Hautes Landes) afin d'étudier la remise en état du bâtiment de l'école du Ginx, dans l'objectif d'y créer deux logements. Mme Ollivier a transmis en retour deux simulations, portant respectivement sur la création de deux logements sociaux et sur un projet de colocation à trois, accompagnées des éléments chiffrés correspondants. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de voir Mme Ollivier afin d'examiner plus précisément les projets envisagés.
- **Aménités rurales :** Le Maire rappelle l'existence de la dotation de soutien aux communes au titre des aménités rurales pour l'année 2026. Le Parc naturel régional réitère, pour cette

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2026

année, sa demande de reversement de 10 % de ce montant en sa faveur. Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce principe. Une délibération sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin de valider l'attribution de cette subvention.

- **Hivory** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier de la société Hivory notifiant que l'opérateur Orange souhaite installer ses équipements techniques sur l'antenne de radiotéléphonie.
- **Collecte de dons** : Le maire rappelle la collecte de produits d'hygiène organisée il y a quelques semaines à destination des sinistrés des incendies. À la suite d'un échange avec la mairie de Sabres, celle-ci a fait savoir qu'elle ne pouvait plus accueillir de dons. Le maire a entrepris des démarches auprès de plusieurs mairies voisines afin de trouver une solution, sans succès. La mairie de Biscarosse a orienté la commune vers une association située à Parentis-en-Born, qui accepte d'en réceptionner les dons. Ces derniers y seront acheminés au cours de la semaine prochaine.
- **Cormier** : La mairie a reçu un courriel de la société Inrae sollicitant l'obtention d'un greffon prélevé sur le cormier situé sur la parcelle communale au bourg, route de Lencouacq. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a contacté M. Thevenet, directeur adjoint de la société, afin de lui indiquer que cette demande requerrait au préalable l'accord du conseil municipal. Il précise avoir, en contrepartie, sollicité de la société la mise à disposition d'un plant issu de ce cormier, en vue de sa plantation dans le cadre d'une manifestation.
- **Conduire solidaire** : Le maire rappelle l'existence d'un service de chauffeurs solidaires bénévoles autour de Gabarret et exprime la volonté de déployer un dispositif similaire autour de Roquefort. À cette fin, la création d'une association, provisoirement nommée « Conduire Solidaire En Landes d'Armagnac » (CSELA), est en cours. Les maires, élus et bénévoles intéressés sont conviés à une réunion d'information qui se tiendra le 2 septembre prochain au CIAS.
- **RSSN** : le maire informe que l'association a renouvelé sa demande de mise à disposition du foyer les jeudi soir de septembre 2026 à juin 2027.
- **NG Danse** : Mme Goimard n'a pas transmis de demande de renouvellement. À la demande de Monsieur le Maire, un courriel lui a été adressé afin de savoir s'il s'agit d'un oubli ou si elle ne souhaite plus louer le foyer les mardis.
- **CDG** : Le CDG40 propose un forum relatif au groupement de commande gestion technique des ERP le 30 septembre pour les élus.
- **Accrobranche** : Les agents communaux ont constaté la dégradation du parcours d'accrobranche, notamment la coupure d'une sangle. Une photographie attestant de cette dégradation a été présentée à l'appui de ce constat.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2026

- **Acacias :** Cet arbre qui tombe sur le muret du cimetière fera l'objet d'une intervention la semaine prochaine ou la semaine d'après.
- **Ecole :** Monsieur le Maire indique avoir identifié l'existence de dispositifs d'aide financière via la banque des territoires, pour l'installation de systèmes de climatisation dans les écoles. Ces dispositifs devront être étudiés afin d'en déterminer les conditions d'éligibilité et les modalités de financement. Des aides pourraient également être disponibles pour d'autres bâtiments publics de la commune.
- **Eglise Saint-Pierre (GINX) :** Des fissures ont été constatées dans l'église. Des travaux de faible ampleur sont à prévoir dans un premier temps. Une surveillance de l'évolution des fissures sera effectuée afin de déterminer si des interventions complémentaires sont nécessaires.
- **Garage logement communal :** Monsieur le Maire indique qu'il est finalement possible de renforcer la structure du garage situé à l'arrière du logement communal, en procédant à la mise en place de liens et de deux bardages latéraux. Il est également prévu d'aménager le sol en y ajoutant des cailloux.
- **Véhicule communal :** Il est proposé de stationner le véhicule communal dans le local, à la suite de l'évacuation des encombrants, afin de le protéger des intempéries. Le local serait fermé et équipé d'une boîte à clés afin d'en faciliter l'accès.
- **Cartes d'identité des adjoints :** Il est rappelé aux adjoints, anciens comme nouveaux, que leurs cartes d'identité en qualité de maire/adjoint doivent être renouvelées. À cet effet, ils devront transmettre à la secrétaire de mairie une photographie de leur pièce d'identité.
- **Remerciements à la population :** Monsieur le Maire informe le conseil de l'organisation d'un moment de remerciement le 25 septembre à 18 h 30, au foyer, afin de remercier l'ensemble des habitants pour leur solidarité, leur soutien et l'aide apportée lors de la tempête Nils. Un apéritif dînatoire sera organisé à cette occasion.
- **Obligations légales de débroussaillage (OLD) et îlots de chaleur :** Monsieur le Maire propose, dans le cadre de la commission Forêt, d'engager une réflexion sur les secteurs de la commune nécessitant la mise en place d'obligations légales de débroussaillage (OLD). Il suggère également d'étudier les îlots de chaleur présents dans le bourg et à l'arrière du foyer, en se rapprochant du parc afin d'envisager des solutions adaptées.
- **Régime indemnitaire :** Un rappel du dispositif relatif au régime indemnitaire est effectué. Il est précisé que les projets de délibérations ont été transmis au CDG 40 dans les délais impartis, mais qu'ils n'ont pas été présentés lors de la commission du Comité social territorial (CST) du mois de juin. Leur examen est donc reporté à une prochaine séance. Les prochaines commissions du CST sont prévues les 21 septembre et 12 octobre.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2026

- **SDIS** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), adressant ses remerciements à la commune pour sa participation financière.
- **SYDEC** : Monsieur le Maire rappelle le soutien apporté par la commune au SYDEC en faveur de la sauvegarde du syndicat. À la suite de la décision du Gouvernement de retirer le texte relatif à l'organisation territoriale des compétences en matière d'eau et d'assainissement, Magali Valiorgue, présidente du SYDEC, a adressé ses remerciements à l'ensemble des élus landais pour leur confiance et leur soutien.

Dominique VUILLEMARD :

- S'interroge sur l'avancement des projets d'XL Habitat. Le Maire indique ne pas avoir reçu de retour pour l'instant et qu'il va prendre contact avec eux.

Nadine LABAT :

- Signale qu'à la suite des travaux de réfection de la chaussée (route de ploum (VC4 Maillères)), la présence de gravillons pourrait justifier une réduction de la vitesse autorisée sur cette voie, afin de garantir la sécurité des usagers.

Séverine LAFITTE :

- En tant que nouvelle élue, demande des renseignements sur le litige en cours avec LABADIE.

Marie-France BATTY :

- Demande comment le projet des haies sur la VC101 avance. Le maire lui indique qu'une proposition a été faite suivant la réunion avec Mme BRUGNOT avec une étude du métrage.

Christian FAUCHER :

- Fait penser qu'il faut entreprendre une nouvelle étude sur les aléas feux.
- Signale la présence intermittente d'odeurs au lotissement du Bourg, qui sembleraient provenir des abords de la route de Lencouacq (RD9). Le SYDEC sera contacté.

Christelle DARRIEUX :

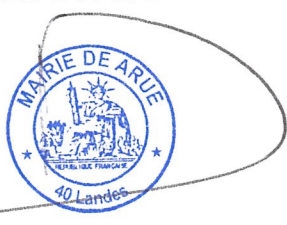
- S'interroge sur l'intérêt de conserver au niveau communal la compétence en matière de police de la circulation et du stationnement. Monsieur le Maire explique que ce choix vise notamment à préserver la maîtrise de l'occupation du domaine public communal.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2026

- S'informe de la situation du terrain mis en vente au lotissement de Serres. Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, aucune demande ni aucune prise de renseignements n'ont été enregistrées concernant ce terrain.
- Souligne la nécessité de mettre à jour le PCS à la suite du renouvellement de l'équipe municipale, afin de tenir compte des changements intervenus au sein de la commune.
- Propose de rajouter dans la convention de location du foyer municipal, un article concernant les règles de « bon voisinage ».
- S'interroge sur la situation des nouveaux habitants installés à Arue, qui auraient des enfants. Il conviendrait de vérifier si ces derniers sont scolarisés et s'ils pourraient être inscrits auprès du SIVU.
- Informe le conseil municipal de l'avancement du projet d'installation du système de climatisation et de chauffage à l'école d'Arue. En raison d'une rupture de stock du matériel nécessaire, les travaux sont actuellement en attente et devraient être reportés aux prochaines vacances scolaires, sous réserve de la disponibilité des équipements.
- Indique qu'un projet de règlement intérieur relatif aux services périscolaires et à la restauration scolaire a été étudié. Une réunion est prévue le 10 septembre afin d'aborder ce sujet.
- Propose d'organiser prochainement deux commissions : une commission Finances, consacrée notamment à l'examen des subventions aux associations, et une commission Communication, afin de préparer les articles du prochain bulletin municipal.

La séance est levée à vingt et une heures quinze.

Le Maire,
Frédéric DUPRAT



Le Secrétaire de Séance,
Christian FAUCHER

Liste des délibérations prises au cours de la séance :

Délibération n°1 : 29/2026 – Demande de subvention – FEC 2026

Délibération n°2 : 30/2026 – Redevance d'occupation du domaine public par GrDF

Délibération n°3 : 31/2026 – Ressource en eau

Délibération n°4 : 32/2026 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ACCA d'Arue